

**COMMUNE DE ST CIRQ MADELON**  
**Procès-verbal de la séance du conseil municipal**  
**Du 7 AVRIL 2023**

**Date de convocation : 28 mars 2023**

**Date d’Affichage : 28 mars 2023**

**Etaient présents** : Christine MAURY, Evelyne CASSAN, Jérémy VIGNAL, Vinciane CARRAL, Jérémy ALIBERT, Beatriz MOREIRA PATATAS

**Absents** : Grégory VOINIS, Stéphanie GUINAND

**Excusés** : David SOETENS, Laurent CREMON

**Pouvoirs** : David SOETENS représentée par Jérémy ALIBERT, Laurent CREMON représenté par Vinciane CARRAL

**Secrétaire de séance** : Vinciane CARRAL

**ORDRE DU JOUR** :

- Validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du ~~3 mars~~ 2023.
- Vote du compte administratif 2022 de la commune et du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022 du service de l'eau et du compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022 de la commune
- Affectation du résultat 2022 du service de l'eau
- Vote du taux des taxes directes locales 2023
- Vote du budget 2023 de la commune
- Vote du budget 2023 du service eau.

Questions diverses

**Approbation du compte administratif 2022 de la commune**

Monsieur Jérémy VIGNAL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire a présenté le compte administratif 2022 de la commune dressé par Mme Christine MAURY, Maire, après s’être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l’exercice 2022.

Le conseil municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2022 de la commune
- adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion 2022 dressé par Mme la trésorière

**Approbation du compte administratif 2022 du service de l'eau**

Monsieur Jérémy VIGNAL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire a présenté le compte administratif 2022 du service de l'eau dressé par Mme Christine MAURY, Maire, après s’être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l’exercice 2022.

Le conseil municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2022 du service de l'eau
- adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion 2022 dressé par Mme la trésorière

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal vient d’arrêter les comptes de l’exercice 2022, en adoptant le compte administratif de la commune, qui fait apparaître :

**Reports** :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l’année antérieure :	- 6 698,51 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l’année antérieure :	48 634,85 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	- 31 210,12 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	11 235,92 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 4911 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 26 299,12 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 26 299,12 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 33 571,65 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif du service de l'eau qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 48 175,72 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 43 440,58 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 7968 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 5 691,19 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 49 131,77 €

**Vote du taux des taxes directes locales 2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le choix des taux des taxes directes locales pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux proposés ci-dessous pour 2023, à savoir :

Taxe Foncière (Bâti) : 34,91%

Taxe Foncière (Non Bâti) : 136,19%

Taxe d'habitation : 9,75%

**Vote du budget communal 2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Communal 2023, qui s'équilibre ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 162 211,85 €

Recettes : 162 211,85 € dont un excédent antérieur reporté de 33 571,65 €

**Investissement :**

Dépenses : 50 602,00 € dont un déficit antérieur reporté 31 210,12 € et des restes à réaliser : 4911 €

Recettes : 50 602,00 € dont au 1068 un excédent de fonctionnement capitalisé de 26 299,12 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le budget communal 2023.

### Vote du budget du service de l'eau 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le Budget du service de l'eau 2023, qui s'équilibre ainsi :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 70 746,38 €  
Recettes : 70 746,38 € dont un excédent antérieur reporté de 49 131,77 €

#### Investissement :

Dépenses : 66 937,74 € dont un excédent reporté 56 143,72 € et des restes à réaliser : 0 €  
Recettes : 66 937,74 € dont au 1068 un excédent de fonctionnement capitalisé de 0 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le budget communal 2023.

Informations diverses :

Sur l'année 2023, le taux des bases du foncier bâtis vont augmenter pour tous les administrés de 7,1%

Le taux des taxes locales de la CCQB

- sur le bâti 8,60% (égal à 2022)
- sur le non-bâti 95,26%

Résidence secondaire ou vacante : 8,38%

Le taux des taxes locales de la commune sont identiques à 2022

- Sur le bâti : 34,91%
- Sur le foncier non-bâti : 136,19%
- Taxe d'habitation résidence secondaire ou vacants : 9,75%

Vinciane CARRAL

Secrétaire



Christine MAURY

Maire

